

1. IDENTIFICATION

Nom du produit : INSTAGRIS, Traitement

Fournisseur : Les Innovations ADAPTIVA Inc. 206 Rue Saint-Pierre, Matane, Québec, Canada, G4W 2B5

Téléphone : 877-716-3020

Téléphone en cas d'urgence : 877-716-3020

Heures disponibles : 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi

Usage recommandé : Traitement de surface de bois

Restrictions d'utilisation : Ne pas utiliser sur des surfaces métalliques

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Mention d'avertissement : ATTENTION

Classification du produit :



Irritation cutanée - Catégorie 2. Irritation oculaire - Catégorie 2A. Toxicité aiguë - Orale - Catégorie 4

Poussière combustibles – Catégorie autre.

Mentions de danger :

H291 – Poussières combustibles.

H292 – Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

H302 – Nocif en cas d'ingestion.

H315 – Provoque une irritation cutanée.

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de prudence

Prévention : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'un équipement de protection des yeux et du visage. Se laver soigneusement les mains après manipulation et toute autre partie du corps qui aurait été exposée au produit. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Intervention : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Fiche de données de sécurité
INSTAGRIS, Traitement

Stockage : Sans objet

Élimination : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur.

Autres dangers : Modérément toxique par voies intraveineuse et intrapéritonéale. Modérément toxique par voie sous-cutanée. Poison par voie intraveineuse.

Voir l'information toxicologique, section 11

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient	Numéro CAS	Concentration % (p/p)
Acide citrique	77-92-9	10.00 – 20.00
Acétate de sodium trihydraté	6131-90-4	10.00 - 30.00
Sulfate de fer (III) heptahydraté	7782-63-0	30.00 - 60.00
Bois, poussières de, non traitées	00-00-0	30.00 - 60.00

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche de données de sécurité du produit soit accessible.

Contact oculaire : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Contact cutané : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Mouiller abondamment les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation : Emmener la personne qui a été exposée dans un endroit bien aéré. Garder cette personne au chaud et allongée. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

Symptômes : Ce produit est irritant pour la peau, les yeux, et les voies digestives. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition (durée de contact, concentration du produit, etc.). Les principaux symptômes observés lors d'une intoxication sont des céphalées, des nausées, des vomissements, de la faiblesse, une perte d'appétit, de la fatigue, des sueurs, de la fièvre, de la tachycardie et de la dyspnée. Dans les cas les plus graves, on rapporte des convulsions, un coma hyperthermique, des dommages hépatiques et possiblement la mort.

Effets aigus et retardés : Ce produit est un irritant grave qui peut causer des dommages réversibles à la cornée. Possible érythème de la peau. Peut provoquer une atteinte du foie. Si ingéré en grande quantité peut causer des troubles gastro-intestinaux. À forte dose on peut observer la dilatation des pupilles. Peut causer à forte

Fiche de données de sécurité

INSTAGRIS, Traitement

Concentration, des difficultés respiratoires, une perte de conscience, un coma profond et possiblement la mort. Les poussières ou les fibres du produit peuvent causer l'irritation mécanique des yeux et des voies respiratoires.

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Empoisonnement au fer possible ;

Traitements spécifiques : Injections de Deferoxamine et ingestion de polyéthylène glycol dans l'heure suivant l'absorption.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des poudres chimiques sèches CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés : Les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux : Combustible, si chauffé, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes de soufre. Acides carboxyliques.

Équipements de protection spéciaux et précaution spéciale pour les pompiers : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou si vous ne disposez pas de formation et de protection adéquate. Évacuer les environs. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Fermez toutes sources de chaleur et d'ignition. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Équipements de protection et mesures d'urgence : Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les drains, les égouts et les voies navigables. Avertir les autorités compétentes si le produit s'est répandu dans l'environnement. Utiliser un absorbant inerte ou des boudins de rétention en cas de grand déversement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre ou de la vermiculite. Placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Fiche de données de sécurité
INSTAGRIS, Traitement

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il ne faut pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution adéquat fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides contiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conditions de sécurité relatives au stockage : Entreposer conformément à la réglementation locale, dans un endroit adéquat et autorisé. Entreposer dans le contenant original dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe, à l'écart des matériaux incompatibles (voir la Section 10) et de la nourriture. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Stocker dans un endroit sec.

Incompatibilités : Les agents oxydants. Les bases fortes. Les acides forts. Les nitrates et les nitrites.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

DIVS : Danger immédiat pour la vie ou la santé

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

PEL : Limites d'exposition autorisées (Permissible Exposure Limits)

Californie / OSHA: California Division of Occupational Safety and Health

REL : Limites d'exposition recommandées (Recommended Exposure Limits)

ACGIH[®]: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

TLV[®] : Seuil limite d'exposition (Threshold Limit Values)

Mesures d'ingénierie appropriées : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition aux contaminants en deçà des valeurs mentionnées. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion.

Mesures de protection individuelle : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Fiche de données de sécurité INSTAGRIS, Traitement

Yeux : NE PAS PORTER DE LENTILLES CORNÉENNES. Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures.

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Respiratoire : Les ouvriers exposés à des contaminants doivent porter un respirateur approprié au type de danger et en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, en tenant compte des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise.

Autres : Porter en tout temps un vêtement de protection à manches longues et souliers de sécurité appropriés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : solide

Odeur : Boisée, ferreux

Seuil olfactif : Non disponible

pH : Sans objet

Réserve acide : Sans objet

Réserve alcaline : Sans objet

Point de fusion/congélation : Non disponible

Point initial d'ébullition/ domaine d'ébullition : Sans objet

Point d'éclair : Sans objet

Inflammabilité (solides et gaz) : Combustible

Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Sans objet

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Sans objet

Température d'auto-inflammation : Sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Tension de vapeur : Sans objet

Densité de vapeur : Sans objet

Densité relative : 1,853 kg/L à 20 °C (eau = 1)

Solubilité dans l'eau : Soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau : Sans objet

Température de décomposition : Sans objet

Viscosité cinématique : Sans objet

Fiche de données de sécurité
INSTAGRIS, Traitement

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable dans les conditions d'entreposage et de manipulation recommandées.

Stabilité chimique : Le produit est chimiquement stable dans des conditions normales d'emploi.

Risque de réactions dangereuses : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

Conditions à éviter : Dans le cas de poussières organiques, la possibilité d'une explosion de poussière doit toujours être envisagée. Éviter les décharges électriques. Tenir loin des sources d'ignition, des flammes nues, et des étincelles. Tenir loin des produits incompatibles (voir section 7).

Matériaux incompatibles : Ce produit attaque les métaux.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes de soufre. Acides carboxyliques.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

COMPOSANT	CAS	VALEUR
Acide citrique	77-92-9	DL ₅₀ Orale : Rat = 5400 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Rat = > 3000 mg/Kg
Acétate de sodium trihydraté	6131-90-4	DL ₅₀ Orale : Rat = 3500 mg/kg DL ₅₀ Orale : Souris = 4960 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Lapin = > 10 000 mg/Kg CL ₅₀ Inhalation : Rat = > 30 000 mg/ m ³
Sulfate de fer (III) heptahydraté	7782-63-0	DL ₅₀ Orale : Rat = 1480 mg/kg DL ₅₀ Orale : Souris = 1520 mg/kg
Bois, poussières de, non traitées	00-00-0	Donnée non disponible

Voies d'exposition probables : Ce produit est absorbé par les voies respiratoires et digestives.

Symptômes : Ce produit est irritant pour la peau, les yeux, et les voies digestives. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition (durée de contact, concentration du produit, etc.). Les principaux symptômes observés lors d'une intoxication sont des céphalées, des nausées, des vomissements, de la faiblesse, une perte d'appétit, de la fatigue, des sueurs, de la fièvre, de la tachycardie et de la dyspnée. Dans les cas les plus graves, on rapporte des convulsions, un coma hyperthermique, des dommages hépatiques et possiblement la mort.

Fiche de données de sécurité
INSTAGRIS, Traitement

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par les expositions à court terme et à long terme : Les poussières ou les fibres du produit peuvent causer l'irritation mécanique des yeux et des voies respiratoires. Ce produit est un irritant grave qui peut causer des dommages réversibles à la cornée. Possible érythème de la peau. Peut provoquer une atteinte du foie. Si ingéré en grande quantité peut causer des troubles gastro-intestinaux. À forte dose on peut observer la dilatation des pupilles. Peut causer à forte concentration, des difficultés respiratoires, une perte de conscience, un coma profond et possiblement la mort.

Danger par aspiration	S.O.
Corrosion cutanée - Irritation cutanée	OUI
Lésions oculaires graves - Irritation oculaire	OUI
Sensibilisation cutanée	S.O.
Sensibilisation respiratoire	S.O.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 Irritation des voies respiratoires	S.O.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	S.O.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 Effets narcotiques	S.O.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	S.O.

Classification de la cancérogénicité selon CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Groupe 1 : agent cancérogène (parfois appelé cancérogène avéré ou cancérogène certain).

Groupe 2A : agent probablement cancérogène.

Groupe 2B : agent peut-être cancérogène (parfois appelé cancérogène possible).

Groupe 3 : agent inclassable quant à sa cancérogénicité.

Groupe 4 : agent probablement pas cancérogène.

Classification de la cancérogénicité selon ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)

Groupe A1 : cancérogène confirmé pour l'homme.

Groupe A2 : cancérogène présumé chez l'homme.

Groupe A3 : cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue vis-à-vis des humains.

Groupe A4 : non classable comme cancérogène pour l'homme.

Groupe A5 : non présumé être cancérogène pour l'homme.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicologie aquatique : N.D.

Écotoxicologie terrestre : N.D.

Persistance et dégradation : N.D.

Potentiel de bioaccumulation : N.D.

Mobilité dans le sol : N.D.

Autres effets nocifs : N.D.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthode de disposition : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets si possible. Détruire selon la réglementation fédérale, provinciale et municipale. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Aucune classification TMD/DOT/IMDG/IATA

Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le protocole de 1978 (Convention MARPOL 73/78) et du Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)) : S.O.

Polluant marin : Non

Exemptions relatives aux quantités limitées : Sans objet

Autres exemptions : Sans objet

Précautions spéciales : Sans objet

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

La classification du produit et la Fiche de données de sécurité ont été élaborées conformément au RPD

16. AUTRES INFORMATIONS

Date : 2023-12-01

Version : 2

Avis au lecteur : Le fabricant déclare que les informations contenues à la présente fiche ont été préparées à partir des données, informations et avertissements obtenus des sites gouvernementaux et/ou des fournisseurs de matières premières. Le fabricant n'a aucun contrôle sur le contenu de ces informations et rapporte intégralement toutes les informations qu'il possède sur les composantes du produit, au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations fournies. Malgré que certains avertissements sont contenus à la présente fiche, nous ne garantissons aucunement que ce soient les seuls dangers qui peuvent exister et avertissons l'utilisateur à cet effet. Il appartient et il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si le produit utilisé est conforme et approprié pour l'usage auquel il est destiné. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour tout dommage, perte ou blessure corporelle, matériel ou de quelque nature que ce soit pouvant survenir ou découler suite à l'utilisation ou la manipulation du produit de façon incorrecte, négligente, inappropriée ou abusive ou du défaut d'avoir pris connaissance des informations contenues à cette fiche.